



N°1 mondial de l'anodisation de l'aluminium

COMMUNIQUE DE PRESSE

COIL VA VERSER SON PREMIER DIVIDENDE PROPOSITION D'UN ACOMPTE DE 0,50 € PAR ACTION

Bruxelles, le 27 octobre 2017 (8h30) - Le Conseil d'administration de COIL, réuni le 24 octobre 2017, a décidé de proposer à ses actionnaires de statuer sur le versement d'un acompte sur dividende de 0,50 € par action au titre de l'exercice 2017. En cas d'approbation par l'Assemblée générale du 21 novembre 2017, ce dividende constituerait le premier dividende en numéraire versé par la Société depuis sa création.

Concrétisation réussie d'un important cycle d'investissements

Au cours de ces trois dernières années, COIL a concrétisé un vaste programme d'investissements afin de renforcer ses ressources industrielles et accroître ses perspectives de croissance future.

En Belgique, l'usine de Landen a été significativement modernisée, ses coûts opérationnels ont été optimisés et sa productivité considérablement accrue, consécutivement aux rénovations des lignes 1 et 2, et à la fermeture de la ligne 4. En Allemagne, l'usine de Bernburg a doublé sa capacité de production avec l'installation d'une nouvelle ligne d'anodisation en continu et d'un nouveau hall logistique à la fine pointe de la technologie.

De surcroît, l'installation en Belgique d'une ligne automatisée d'anodisation par lots, utilisant le nouveau procédé Aloxide®, offrira dès 2018 de nouvelles opportunités pour diversifier davantage le cœur de métier de la société.

Au total, près de 32 millions d'euros ont été investis, principalement autofinancés par COIL. Ces importants investissements, réalisés sans dégradation de la structure financière, commencent à porter rapidement leurs fruits comme en atteste notamment l'amélioration de la rentabilité de la société depuis trois ans

Mise en place d'une politique de distribution de dividendes

Dans un contexte de retour à des niveaux d'investissements plus normatifs, essentiellement basés sur la maintenance de l'outil industriel, et au regard des perspectives favorables, le Conseil d'Administration de COIL a décidé de mettre en œuvre une politique de distribution régulière de dividendes. Il proposera aux actionnaires, convoqués en Assemblée Générale le 21 novembre 2017, le versement d'un acompte sur dividende de 0,50 euro par action au titre de l'exercice 2017. Son paiement interviendrait le 28 novembre 2017.

Tim Hutton, Administrateur délégué de COIL, commente : « Avec des résultats solides et réguliers et une structure financière solide, COIL a la capacité économique de financer le développement de ses activités créatrices de valeur. Si le Conseil d'administration souhaitait proposer un dividende plus tôt dans l'année, les lourds investissements restant en 2017 nous avaient appelé à la prudence. Aujourd'hui, compte tenu de la concrétisation réussie de notre plan d'investissements, le Conseil d'administration est d'avis que le moment est désormais venu d'offrir un rendement par dividende à nos actionnaires. Ce dividende inaugural témoigne de l'engagement de COIL à maximiser la valeur pour ses actionnaires. »



COIL est le plus grand anodiseur au monde pour les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

L'anodisation est un procédé électrochimique (électrolyse) qui développe à la surface de l'aluminium une couche d'oxyde naturelle, protectrice et présentant la faculté de pouvoir être colorée. Elle octroie au métal une meilleure résistance à la corrosion et/ou renforce ses qualités fonctionnelles.

L'anodisation préserve toutes les propriétés naturelles et écologiques de l'aluminium ; il conserve sa forte rigidité et son excellent rapport force/poids, ses propriétés non-magnétiques, sa résistance exceptionnelle à la corrosion sans aucun impact sur la totale recyclabilité du métal.

L'aluminium anodisé est utilisé à travers un nombre varié d'applications : architecture, design, industrie ou automobile.

Euronext Growth Paris
Isin : BE0160342011 - ALCOI
Reuters : ALCOI.PA
Bloomberg : ALCOI:FP
www.coil.be

COIL
Tim Hutton
Administrateur délégué
tim.hutton@coil.be
Tel: +32 (0)11 88 01 88

CALYPTUS
Cyril Combe
cyril.combe@calyptus.net
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68